



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet du département de l'Hérault

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM34 / SER – PRNT

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non **MODIFICATION**

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN : 24/07/2003

Quels sont les zonages existants ?

Sur l'emprise du périmètre modifié, zone rouge R

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification ?

Depuis 2009, la commune d'Olonzac demande une révision du PPRi approuvé le 24/07/2003 afin de pouvoir aménager une zone de 2ha environ. Actuellement, cette zone est classée en zone rouge.

Après que la mairie ait réalisé un relevé topographique, il apparaît une différence entre les niveaux de terrain naturel ayant servi à l'élaboration du PPRi et ceux relevés par le géomètre. Les circonstances de fait ayant été modifiées, il convient donc de modifier le zonage réglementaire afin de caractériser de manière plus précise le risque présent dans cette zone.

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation par débordement de cours d'eau

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

Le PPR approuvé en 2003 a été établi sur la base d'une étude du cabinet SIEE effectuée sur le bassin versant de l'Ognon et de l'Espène en juin 2000. Le zonage réglementaire a ensuite été élaborée en se basant sur les côtes de terrain naturel dont disposait la DDTM. Dans la zone concernée par la présente demande, la hauteur d'eau pour la crue de référence imposait un classement en zone rouge.

Les relevés topographiques effectuées par la commune d'Olonzac en appui de leur demande de modification de zonage permettent de disposer d'une donnée plus précise laissant apparaître un différentiel PHE-TN inférieur sur la majorité de la zone et supérieur dans une autre partie. En tenant compte de la situation des terrains, en zones urbanisées, ce différentiel permet de reclasser une partie de la zone auparavant rouge en bleue sur une surface d'environ 18 000 m² en laissant la partie où le différentiel est supérieur en zone rouge.

En pièces jointes :

- Plan de situation

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Néant

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Environ 18 000 m² seront ouverts à l'urbanisation.

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voirie Communale.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle

Crue du 12 et 13 novembre 1999 ; Arrêté du 02/04/2003 pour les événements du 30 et 31/10/2002.

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

Des murs et bâtiments ont été détruit sur le territoire de la commune, aucun dans la zone concernée.

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

voir annexe cartographie

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Actuellement, la zone est une friche urbaine en bordure de zone agricole.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

PLU approuvé

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

PLU approuvé le 20/10/2009 avec une modification simplifiée le 29/09/2010. Une révision simplifiée avait été prescrite le 25/03/2010 mais annulée le 28/10/2013.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

La zone est entièrement couverte.

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Conformément à l'article R 123-22 du code de l'Urbanisme, le PLU devra être mis à jour dans le mois suivant la modification du PPRi, valant servitude d'utilité publique.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Non.

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

La viticulture représente la principale activité économique de la région (Minervois). Il n'est donc pas surprenant que la plus grande partie de la surface de la commune soit occupée par des terres agricoles.

La commune d'Olonzac a connu dans les années 70 une réduction importante de sa population en grande partie due à la mutation de la profession agricole. La courbe d'évolution démographique, qui s'était stabilisée dans les années 90, connaît une nouvelle inflexion par l'arrivée de nouveaux habitants. Face à ce regain de population, la commune a eue, et continue à avoir besoin d'espaces afin de les accueillir.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Le périmètre de la modification n'est impacté par aucun autre zonage environnemental.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

Non.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Sans objet.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Sans objet.

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Modification ponctuelle du PPRi approuvé de 2003 réajustant les limites zonales ainsi que les cartes d'aléas permettant une meilleure prise en compte des risques et de leurs conséquences.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,....).

- Plan de situation d'Olonzac
- Plan de zonage modifié